
Adresse de la société populaire de Bel-Air-sur-Aroux, qui témoigne son indignation en apprenant la conjuration abominable ourdie pour anéantir la République et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Bel-Air-sur-Aroux, qui témoigne son indignation en apprenant la conjuration abominable ourdie pour anéantir la République et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 485-486;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29619_t1_0485_0000_8

Fichier pdf généré le 01/02/2023

liberté. Soyez toujours cette Montagne inébranlable, l'effroi des traîtres et la terreur des tyrans.

Et vous, lâches conspirateurs, vils agents des tigres couronnés... Rentrez dans l'oubli d'où vous n'eussiez jamais dû sortir. Cachez-vous dans vos antres obscurs où vos farouches complices machinent l'esclavage de l'univers. Entrez, portez-y l'épouvante et les remords.

Leurs complices scélérats n'attendoient que le signal pour frapper et égorger. Votre attitude fière, l'énergie que vous avez déployée contre les coupables convaincus les a fait rentrer dans le silence, mais qu'ils tremblent, ils n'échapperont pas à la vengeance.

Nous vous annonçons avec la plus grande satisfaction que l'esprit public est bon dans notre district; les loix sont exécutées de point en point. Les prêtres sont à la hauteur et, convaincus de la nullité et de l'impuissance des foudres du Vatican, longtemps si redoutées, plusieurs se livrent à l'exploitation du salpêtre et préparent les foudres de Mars dont ils voient tous les jours la réalité et les effets.

Et vous, Législateurs, restez toujours au plus haut de la Montagne, précipitez de son sommet tous ceux qui cherchent à en corrompre l'air, et n'en descendez que lorsque le dernier des conspirateurs et des tyrans sera exterminé.

Jamais, non jamais, vous ne parviendrez à renverser l'ouvrage admirable de la Révolution. Le sang de tant de milliers de patriotes immolés pour la liberté n'aura point coulé inutilement. En vain employerez-vous vos honteux moyens, en vain répandrez-vous l'or avec profusion, le républicain n'en sera point ébloui! en vain aiguisez-vous vos poignards dans les ténèbres les plus épaisses; vos trames et vos machinations seront toujours découvertes et l'échafaud vengera le genre humain des horreurs que vous lui préparez.

Représentans, vous étiez les premiers mais vous n'étiez pas les seuls contre lesquels les monstres que la mort vient de frapper dirigeaient leurs coups.

Tous les patriotes étoient les victimes qu'ils destinaient à leur fureur.»

DALLEAUME (*présid.*), FOLLOPPE, BONNAIS, FOULON, COQUET (*agent nat.*), GUILBERT, DUCHESNOY, BOSSEL, COURVASTIN.

60

La commune de Bessancourt, district de Pontoise, département de Seine-et-Oise, offre à la Convention nationale l'expression de ses sentimens, félicite la Convention sur ses décrets salutaires, et principalement sur ceux qui accordent des secours à la classe indigente, des indemnités aux familles des défenseurs de la patrie; et qui appellent les enfans aux bienfaits d'une éducation publique; elle applaudit à la punition des traîtres, des conspirateurs, et invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXV, 172. Bⁱⁿ, 23 germ.; M.U., XXXVIII, 397; *Débats*, n^o 572, p. 405.

[*Bessancourt, 20 germ. II*] (1).

« Représentans du peuple,

La commune de Bessancourt, district de Pontoise, composée de vigneronns pauvres et laborieux croit devoir dans les circonstances actuelles vous offrir l'expression de ses sentimens; parmi les décrets que vous dicte votre constant amour pour le peuple, nous avons distingué celui qui fait distribuer des secours provisoires à la classe indigente, celui qui accorde des indemnités aux familles des défenseurs de la patrie, celui que appelle nos enfans aux bienfaits d'une éducation publique, gratuite et bien organisée. Voilà des titres sacrés et il en est beaucoup d'autres non moins respectables, que vous avez à notre reconnaissance; nous vous la témoignons non pas en vous louant, ce langage ne convient pas à des hommes qui jouissent de la nature et de la liberté, mais en vous disant que 60 de nos enfans et de nos frères sont partis de notre commune pour combattre sous les étendards de la patrie; que nous avons fouillé nos caves, que nos terres se lessivent, et que bientôt il en sortira le foudre vengeur dont leurs bras seront armés; que nos femmes et nos filles les ont remplacés dans les travaux des champs, que jamais nos terres n'ont été mieux cultivées, et que notre sol, tout ingrat qu'il est, nous promet une belle récolte.

Depuis longtemps nous y cultivons la pomme de terre. Des patates et la liberté, s'est écrié un de vos orateurs: la liberté, vos travaux nous l'assurent; des patates, la Commission des subsistances a mis en réquisition dans notre commune les patates et les pommes de terre que nous avions récoltées l'année dernière, et nous avons obéi avec joie à cette réquisition.

Vous venez de dénoncer à la République les traîtres et les conspirateurs, vous les avez livré au glaive de la justice. Ah! quand paroîtra le jour heureux où tous les Français seront tous vrais et sincères amis de l'égalité et de la liberté. Pour nous, nous vous promettons la plus entière soumission aux loix, le respect et le dévouement les plus énergiques pour la représentation nationale que nous regardons comme le bien et le centre de l'unité et de l'indivisibilité de la République et que nous conjurons de rester à son poste jusqu'à ce que la patrie soit sauvée.

Vive la Montagne, Vive la Convention, Vive la République française, une et indivisible.»

DANNEVILLE, GARNIER, DONON, THIBOUX, CHÉRON, FUSIGNY, LÉCONTE, BOULANGE, FRANÇOIS, BOUCHER, HOUDIN, HAN [et 17 autres signatures].

61

Les citoyens composant la société populaire de Bel-Air-sur-Arroux témoignent à la Convention nationale combien ils ont été pénétrés d'indignation en apprenant la conjuration abominable qui a été ourdie pour anéantir la

(1) C 298, pl. 1041, p. 21.

République, et invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Bel-Air-sur-Arroux, 16 germ. II*] (2).

« Législateurs,

La cause du peuple triomphera ; vos vertus, votre sagesse et votre active vigilance en sont les sûrs garants. Nous avons été pénétrés de la plus vive indignation lorsque nous avons appris la conjuration abominable qui a été ourdie pour anéantir la République et faire renaître la tyrannie. Nous avons tremblé du danger auquel vous avez été exposés. Nous vous félicitons sur l'heureuse découverte que vous en avez faite. Continuez de déjouer ces hommes de boue et de sang qui ne se couvrent du patriotisme que pour mieux vendre notre liberté et notre bonheur ; frappez-les du glaive de la loi et non seulement vous ferez l'admiration de la génération présente, mais vous serez encore l'objet de la reconnaissance de nos descendants.

Ils se trompèrent, assurément, ces êtres pervers, en voulant nous donner des chaînes ; jamais ils n'y fussent parvenus, elles ne sont plus faites pour le français. Quelque chose qu'il arrive, quelque événement qui survienne, nous ne nous écarterons jamais de la représentation nationale ; nous nous rallierons sans cesse auprès d'elle, nous jurons de la défendre et de nous ensevelir, s'il le faut, avec elle sous les ruines de la liberté.

Législateurs, comme des pilotes expérimentés, restez à votre poste jusqu'à ce que le vaisseau de la République ne soit plus attaqué par les vagues d'une tempête orageuse, et qu'il puisse voguer tranquillement sur une onde paisible. S. et F. »

COUCHOT fils (*présid.*), LETAUD (*secrét.-adjoint*),
SACLIER, JACOB, MARUMOT.

[*Autre adresse, même sans date.*] (3).

« Législateurs,

Nous venons soumettre à vos lumières des observations que nous croyons utiles à l'intérêt du peuple.

Il existe dans ce pays-ci comme partout ailleurs de gros fermiers qui, cumulant ferme sur ferme, ont par ce moyen là à leur disposition la plus grande partie des subsistances, qu'ils font monter au prix qu'ils veulent et dont ils peuvent à volonté priver un pays ; nous avons pensé qu'il seroit à propos de défendre à tout particulier de tenir des biens à titre de ferme pour une somme plus haute de 300 liv. Dès lors, les fonds à faire valoir, étant dans beaucoup plus de mains en seront mieux cultivés ; y ayant beaucoup plus de monde occupé à leur exploitation l'indigence sera plus rare et les denrées se trouvant plus divisées le commerce en sera plus prompt.

Continuellement occupé de ce qui peut tendre au bien général, notre Société se fera

toujours un devoir d'exposer à votre sagesse, ce qu'elle croira nécessaire à la prospérité de la République. S. et F. »

[*Mêmes signatures.*]

62

Le citoyen Louis Grand-Barbe, âgé de 83 ans, invalide, demande la pension, et que l'administration lui accorde une route pour se rendre auprès de sa famille.

Renvoyé à l'administration des invalides (1).

63

La commune de Néry département de l'Oise, annonce à la Convention nationale que les temples soutenus par la tyrannie et par un vil intérêt, viennent de s'écrouler pour faire place à la vertu; elle demande que la ci-devant église soit consacrée à la raison, et que la maison du ci-devant curé serve pour la municipalité.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines (2).

[*Néry, 10 germ. II*] (3).

« Représentants du peuple,

Les siècles de l'ignorance sont passés. Le temps avec sa faux tranchante a paru sur l'horizon de la France républicaine, et a renversé, d'un seul coup de son glaive destructeur, la Royauté, la féodalité, la superstition, l'hypocrisie, le mensonge, l'erreur, le hideux fanatisme et généralement tout ce qui faisoit et fait encore chez d'autres nations le malheur des peuples.

Les temples dont la plupart renfermoient les images de ces monstres déifiés étoient fondés sur des bases chancelantes, soutenus d'un côté par la tyrannie, et de l'autre par le vil intérêt, viennent de s'écrouler pour faire place à la vertu. C'est pour elle que la commune de Néry, après avoir entièrement anéanti tous les préjugés trompeurs qui pourroient être nuisibles au bonheur de ses concitoyens, demande que son temple, ci-devant consacré à l'idolâtrie, soit dédié à la Raison, où pour la première fois la vérité par son éloquence présidera au milieu des divinités humaines et bienfaisantes qui sont : la vertu, l'union, la concorde et la reconnaissance fondera et consolidera pour toujours le nouvel édifice de notre liberté.

La même commune vous observe et demande aussi, Citoyens représentans, que depuis l'établissement des municipalités elle a toujours occupé la maison de son ci-devant curé pour ses séances municipales, n'ayant point d'autre emplacement, que ce local leur soit accordé à cet

(1) P.V., XXXV, 172. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t);
Débats, n° 574, p. 439; *Rép.*, n° 118.

(2) C 300, pl. 1057, p. 42.

(3) C 300, pl. 1057, p. 43.

(1) P.V., XXXV., 173.

(2) P.V., XXXV, p. 173.

(3) C 298, pl. 1041, p. 22